



## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 20 mai 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux d'assainissement au chemin rural menant à Kirchermillen à Basbellain à partir du 20 mai 2026, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Route barrée dans les deux sens d'un tronçon de rue du chemin rural menant à « Kirchermillen » à Basbellain, comme indiquée en couleur jaune sur le plan annexé, à partir de mercredi 20 mai 2026 jusqu'à vendredi 29 mai 2026 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.

le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



Enlever le « 01/06/2026 »